

Rapports du Commissaire aux Comptes

ULRICH RAMPP FOUNDATION

Exercice Clos le 31 Décembre 2025

«ULRICH RAMPP FOUNDATION»

Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008

21 rue Alexandre MARI

06300 NICE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
--

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ADHÉRENTS
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025**

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation « **ULRICH RAMPP FOUNDATION** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe qui expose l'impact du changement de méthode comptable relatif à l'application de la nouvelle norme comptable ANC 2022-06 modifiant le règlement 2014-03 relatif au plan comptable général.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.
- Comme mentionné ci-avant, la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe en page 10, expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative au règlement ANC 2022-06. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fonds de dotation, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier de votre fonds de dotation.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

◆ ◆ ◆

Fait à LE PUY-EN-VELAY,
Le 15 juin 2026

Marc JAMON,
Commissaire aux Comptes.



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	5 937	5 445	492	867
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	564 406	91 179	473 227	473 227
Total I	570 343	96 624	473 719	474 094
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	1 700		1 700	
Autres créances	6 919		6 919	6 190
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement	903 007		903 007	903 007
Disponibilités	115 491		115 491	113 559
Total II	1 027 116		1 027 116	1 022 757
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 597 459	96 624	1 500 835	1 496 851
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds statutaires	1 382 921	1 382 921
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	105 321	102 333
Excédent ou déficit de l'exercice	6 139	2 987
Situation nette (sous-total)	1 494 380	1 488 242
Total I	1 494 380	1 488 242
FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts et dettes financières diverses	1 683	6 059
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 374	2 350
Dettes fiscales et sociales	398	
Autres dettes		201
Total IV	6 455	8 609
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 500 835	1 496 851

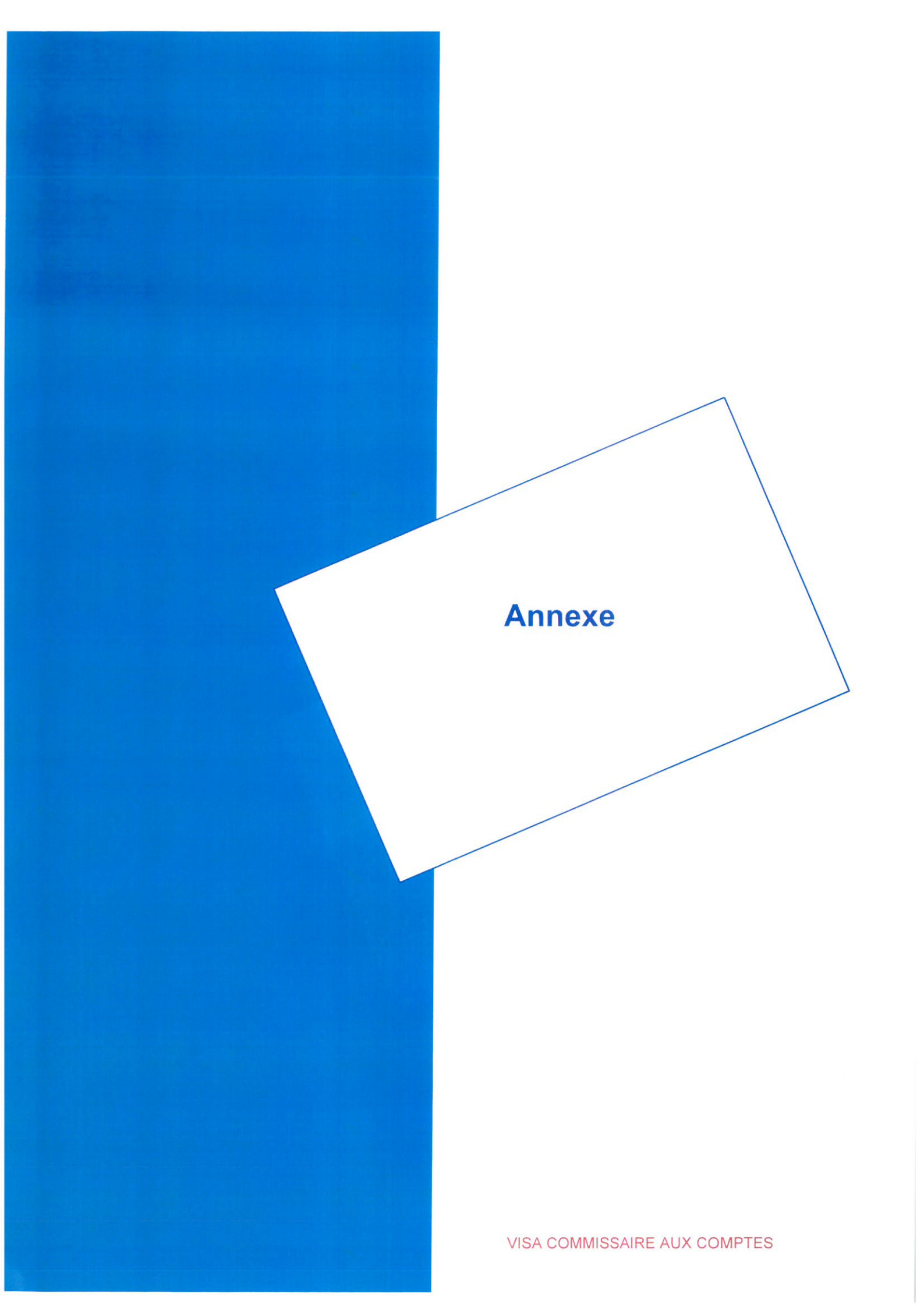
	31/12/2025
Dont à moins d'un an (a)	6 455
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
Produits de tiers financeurs		
Dont Dons manuels	1 926	
Autres produits	1 926	3 873
Total I	1 926	3 873
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	34 943	22 743
Salaires et traitements	796	745
Charges sociales	8	300
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	376	
Dotations aux amortissements sur immobilisations		1 392
Total II	36 123	25 180
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-34 197	-21 307
Quotes-parts de résultat sur opérations en commun		
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	40 335	48 447
Total III	40 335	48 447
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		24 153
Total IV		24 153
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	40 335	24 294

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	6 139	2 987
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total des produits (I+III+V+IX)	42 261	52 320
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	36 123	49 333
EXCEDENT OU DEFICIT	6 139	2 987



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ULRICH RAMPP FOUNDATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 1 500 835 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 6 139 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Objet de la Foundation Ulrich Rampp

Le fonds de dotation a pour objet de développer ou soutenir des activités d'intérêt général dans les domaines de la protection de l'environnement, de la nature, de la flore et de la faune, notamment la protection des espèces en voie de disparition, et plus généralement la protection des écosystèmes naturels et de la santé humaine.

Il aura soin de favoriser la recherche, la protection ainsi que la promotion d'un équilibre sain, durable et harmonieux concernant la santé globale de la planète, sa faune, sa flore et ses habitants, afin de favoriser des relations harmonieuses entre les différents acteurs.

Le fonds de fondation inscrira son action dans le cadre d'objectifs éthiques et environnementaux exigeants concernant l'homme et la planète incluant tous les facteurs qui contribuent à une meilleure santé, comme le changement de comportement personnel, la recherche et son application dans divers domaines culturels, éducatifs ou artistiques en lien avec la nature dans toutes ses dimensions.,

Moyens de la Foundation Ulrich Rampp

Afin de réaliser son objet social, le fonds pourra, notamment :

- soutenir tout organisme d'intérêt général poursuivant des buts similaires aux siens ou se situant dans le prolongement de son objet ;
- soutenir ou conduire des actions de conservation, de restauration et de protection d'espèces végétales ou animales ainsi que le développement d'une culture respectueuse comme l'agriculture biologique ou biodynamique ;
- organiser des colloques, des conférences, des congrès et des réunions diverses ;
- procéder par tous les moyens autorisés à la collecte de fonds visant à favoriser le développement de son objet.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice. Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations et autres titres immobilisés

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 937			5 937
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 937			5 937
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	564 406			564 406
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	564 406			564 406
ACTIF IMMOBILISE	570 343			570 343

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 070	376		5 445
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	5 070	376		5 445
ACTIF IMMOBILISE	5 070	376		5 445

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 8 619 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif circulant :	8 619	8 619	
Créances Clients et Comptes rattachés	1 700	1 700	
Autres	6 919	6 919	
Total	8 619	8 619	

Produits à recevoir

	Montant
Divers produits à recevoir	6 919
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	108 707
Total	115 626

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 382 921				1 382 921
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	102 333		2 987		105 321
Excédent ou déficit de l'exercice	2 987	-2 987	6 139		6 139
Situation nette	1 488 242	-2 987	9 126		1 494 380
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	1 488 242	-2 987	9 126		1 494 380

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 455 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 683	1 683		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 374	4 374		
Dettes fiscales et sociales	398	398		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	6 455	6 455		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés	1 683			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	4 374
Charges sociales à payer	398
Total	4 772

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	700	
TOTAL	700	

Autres informations

Fonds dédiés

Compte de Résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2025	Exercice N	Exercice N-1 31/12/2024	Exercice N-1
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	1 926	1 926	3 873	3 873
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	40 335	40 335	48 447	48 447
2 - Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - Subventions et autres concours publics				
4 - Reprises sur provisions et dépréciations				
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs				
Total	42 261	42 261	52 320	52 320
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	24 007	24 006	12 250	12 250
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	1 650	1 650	350	350
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 420	1 420	4 465	4 465
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - Frais de fonctionnement	8 671		6 723	
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	375		25 545	
5 - Impôt sur les bénéfices				
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice				
Total	36 123	27 076	49 333	17 065
Excédent ou Déficit	6 139	15 186	2 987	35 255

Autres informations

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2025	Exercice N	Exercice N-1 31/12/2024	Exercice N-1
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
3 - Concours public en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Total				
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3 - Contributions volontaires au fonctionnement				
Total				

Autres informations

Compte d'emploi des ressources

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
EMPLOIS PAR DESTINATION		
1 - Missions sociales		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	24 006	12 250
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	1 650	350
1.2. Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		
2 - Frais de recherche de fonds		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	1 420	4 465
2.2. Frais de recherche d'autres ressources		
3 - Frais de fonctionnement		
Total des emplois	27 076	17 065
4 - Dotations aux provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	15 186	35 255
Total	42 261	52 320
RESSOURCES PAR ORIGINE		
1 - Ressources liées à la générosité du public		
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	1 926	3 873
- Legs, donations et assurances-vie		
- Mécénats		
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	40 335	48 447
Total des ressources	42 261	52 320
2 - Reprises sur provisions et dépréciations		
3 - Utilisations des fonds dédiés de l'exercice		
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
Total	42 261	52 320